



ARIEGE PYRÉNÉES

MAIRIE DE GOURBIT
09400

☎ 05 61 05 16 14

Fax 05 61 65 61 49

courriel : commune.gourbit@wanadoo.fr

Procès-Verbal du conseil Municipal du samedi 07 septembre 2024

Sont présents : DEDIEU Michel, DEFFARGES Bernard, CARRE Alain, MOULIS William, VEYSSIERE Claudie

Absent : CONTE Jean-Louis

Procuration de CONTE Jean-Louis à DEFFARGES Bernard

Le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Madame VEYSSIERE Claudie est nommée secrétaire de séance.

Séance ouverte à 10h00

Ordre du jour :

Approbation compte rendu du Conseil Municipal du 04 juillet 2024
Travaux éclairage public repose point lumineux
Questions diverses

Approbation du compte rendu du 04 juillet 2024

Adopté à l'unanimité

Objet : Travaux d'éclairage public concernant le point lumineux de la parcelle A500 rue du Barou.

Le maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux d'éclairage public doivent être réalisés pour la repose du point lumineux de la parcelle A500 rue du Barou.

Ces travaux relèvent du SDE09 auquel la commune a délégué sa compétence en la matière. La commune a demandé une estimation de ces travaux au SDE09.

Le montant estimé des travaux s'élève à 700 euros, maîtrise d'œuvre du SDE comprise. Après déduction du financement propre au SDE09, la part restant à la charge de la commune serait estimée à 350 euros.

La contribution qui sera demandée à la commune est susceptible de varier par rapport à cette estimation en fonction du coût final des travaux réalisés.

Toutefois le montant maximal qui sera versé au SDE09 est plafonné à cette estimation majorée du 10%. Si le montant final des travaux générerait un dépassement de l'estimation supérieur à 10% une nouvelle délibération serait nécessaire.

Conformément au nouveau règlement financier du SDE 09 Article (Article 1.2.2), ce financement sera effectué par :

- Le versement d'une contribution de la commune imputée au chapitre 65 compte 6558 en section de fonctionnement du budget communal pour un montant de 350€

Le Conseil Municipal entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- Demande au SDE la réalisation des travaux de repose du point lumineux sur la parcelle A500 rue du Barou
- Prend acte du plan de financement proposé par le SDE09
- Approuve le versement d'une contribution au SDE09 d'un montant estimé de 350€

- **Autorise Monsieur le Maire**

- A faire les démarches utiles pour le mener à bien cette opération
- A signer tous documents nécessaires à la mise en place de l'éclairage

Adopté à l'unanimité

Séance clôturée à 11H